

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 mars 2024**

PUBLIE LE : 19 MARS 2024

Délibération n°240311-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2024

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le 4 mars deux mille vingt quatre par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 4 MARS 2024

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Thomas AUBERT, DELEGUE TITULAIRE Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Nourreddine LIAOUI, DELEGUE TITULAIRE Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
EPONE	Rémi PUISSEGUR-RIPET, DELEGUE SUPPLEANT
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoît VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	43
Délégués présents	:	37

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 MARS 2024

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Thomas AUBERT, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAVENAY	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Bertrand DEGRAVE, DELEGUE SUPPLEANT Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT Sébastien LEBEL, DELEGUE SUPPLEANT
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE Michel CORREIA, SECRETAIRE Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Claire OROSCO, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD	Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ LE PORT-MARLY	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Nabil FAOUSSI, DELEGUE TITULAIRE Virginie DORO, DELEGUEE TITULAIRE Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY MARLY-LE-ROI MAULE MEDAN MONTESSON	Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE Bertrand LE BOUCHER D'HEROUVILLE, DELEGUE SUPPLEANT Aude GUERITEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Claude GRAPPE, DELEGUE SUPPLEANT Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SAINT-NOM-LA-BRETECHE	William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT Pascale COURMONT, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNOUILLET	Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VILLENES-SUR-SEINE SIVOM MAISONS-MESNIL	Jean-Michel CHARLES, DELEGUE SUPPLEANT Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MAULE, MEDAN, MONTESSON, ORGEVAL, POISSY, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	Pas Nécessaire
Délégués présents	:	13
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	13

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 MARS 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **19 MARS 2024**

Pour extrait conforme

Martine LEPAGE
Secrétaire de séance

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal



OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président,

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Synthèse de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle

correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

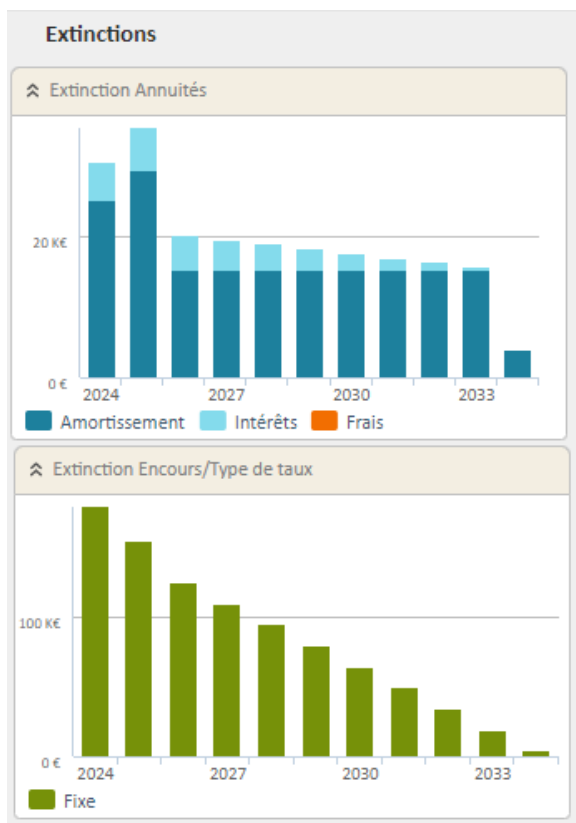
Accusé de réception en préfecture
 078-247800055-20240319-240311-3-DE
 Date de télétransmission : 19/03/2024
 Date de réception préfecture : 19/03/2024

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

II. Etat de la dette

Le syndicat a souscrit fin 2023 à un nouvel emprunt de 150 k€ au taux fixe de 4.28% sur 10 ans afin de couvrir la fin des travaux de la fourrière et les travaux nécessaires à l'entretien des vignes.

Le précédent emprunt souscrit en 2010 s'éteint en 2026.



Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats.

Seule la section peut équilibrer ses dépenses avec des recettes propres, les autres sections ne sont financées que par la participation des communes.

Les principaux arbitrages par section sont les suivants :

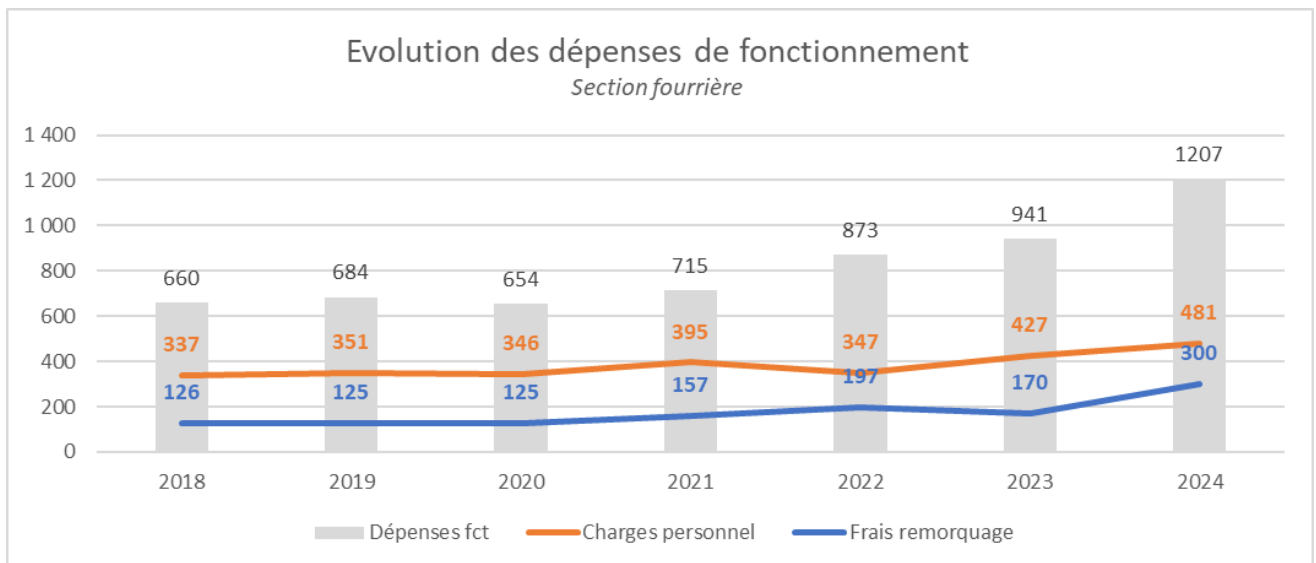
	Participation par habitant proposée	Hausse vs n-1		Recettes propres	Arbitrages attendus	
Fourrière	0.74 €	0.03 €	3.9%	✓	Hausse de la participation des communes à arbitrer	Une hausse qui suit les augmentations cadastrales, une partie de la hausse des besoins du fait de l'augmentation des prix du marché de remorquage sera financée par les excédents passés et des recettes propres dynamiques.
Vignes	43 300 €	16 300 €	60.4%	✗	Hausse de la participation des communes à arbitrer	Une hausse importante pour financer le nouvel emprunt et compenser l'épuisement des excédents passés pour financer la section d'investissement
Centre de Secours	39.69 €	1.49 €	3.9%	✗	Sans objet	Pas de marges de manœuvre pour Unilys qui ne fait que répondre aux appels des contributions du SDIS
CSAPA	0.25 €	0.01 €	4.2%	✗	Sans objet	Pas de marges de manœuvre pour Unilys qui ne fait que répondre aux appels de charges de l'hôpital

III. Section « Fourrière »

A. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière est de (1 207 k€), soit une hausse de (+66 k€) vs Budget 2023 et de (+266 k€) vs réalisé 2023.



Cette hausse s'explique par des augmentations sur les postes suivants :

- ✓ Les charges de personnel (+54 k€) vs 2023 : dont (+26 k€) sur le personnel extérieur (hausse de la quote-part Unilys afin de compenser le départ du SIARSGL vers la CASGBS, et coût d'intervention du SIFU pour le nettoyage des cages des animaux), (+28 k€) sur le personnel permanent, personnel de catégorie C fortement impacté par les dernières réformes ;
- ✓ Nouveau marché de remorquages des véhicules (+130 k€), l'ancien marché a pris faute d'agrément du prestataire. Les nouveaux prix négociés sont très au-dessus de ceux du précédent ;
- ✓ Réparations de la chatterie (+10 k€) ;
- ✓ Energie et fluides (+10 k€) ;
- ✓ Amortissements (+10 k€).

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général*

Il est proposé d'inscrire 607 k€ en charges à caractère général, soit une hausse de (+101 k€) vs Budget 2023 et de (+220 k€) vs réalisé 2023. L'augmentation des frais de remorquage des véhicules pèse très fortement sur le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-01103-103-11-30
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 08/03/2024

Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules (300 k€) soit en hausse de (+100 k€) vs Budget 2023 et (+130 k€) vs réalisé 2023 ;
- Des frais vétérinaires pour (40 k€), soit une baisse de (-2 k€) vs Budget 2023 et une hausse de (+10 k€) vs réalisé 2023 ;
- Des frais de maintenance (25 k€) conformément aux contrats de maintenance en cours : portes du hangar (2 k€), chaudière (3 k€), vidéosurveillance (6 k€), portail et barrière (4 k€), défibrillateurs, chambre froide, etc. ;
- Energie et fluides (50 k€) soit une baisse de (-30 k€) vs Budget 2023 et de (+10 k€) vs réalisé 2023, afin de mieux coller aux réalisations constatées et aux hausses des prix attendues ;
- Des frais d'entretien des espaces verts (20 k€), en hausse de (+4 k€) vs Budget et réalisé 2023 ;
- Frais divers (103 k€) : assurance (13 k€), achats de fourniture, nettoyage des locaux (7 k€), télécommunications (5 k€), vidange des bassins (3 k€), réparation du chariot élévateur (4 k€) dans l'attente de la livraison du nouveau prévue en mai 2023, vêtements de travail (5 k€), croquettes pour les animaux (5 k€), réparation de la porte du hangar (5 k€) ;
- La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (32 k€), en hausse de (+5 k€) afin de prendre en compte l'augmentation de la quote-part associée au SIVOM. La quote-part avait été maintenue basse pour permettre au syndicat de retrouver un peu de fonds de roulement après la crise sanitaire et les travaux de la fourrière. Elle est aussi revue à la hausse (+3 points) afin de compenser le départ en 2026 du SIARSGL vers la CASGBS qui portait 19.5% des charges d'Unilys.

De nouvelles dépenses sont proposées pour 2024 :

- Réparation d'une fuite dans la chatterie (+10 k€) ;
- Installation d'un candélabre (+6 k€).

b) Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de (+46 k€) vs Budget 2023 pour atteindre 481 k€.

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (341 k€), (+20 k€) vs Budget 2023, et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (135 k€), (+12 k€) vs budget 2023, et des frais d'intervention du SIFU pour le nettoyage des box des animaux (+5 k€).

Les frais Unilys sont stables, mais la quote-part du syndicat augmente de (+3 points) du fait du départ du SIARSGL à la CASGBS. Ces frais comportent le financement des salaires des équipes centrales : DGS, communication, juridique, finances, RH.

Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chargé d'équipe, de trois agents polyvalents et d'un quatrième en accroissement d'activité. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.

c) Autres charges de gestion courante

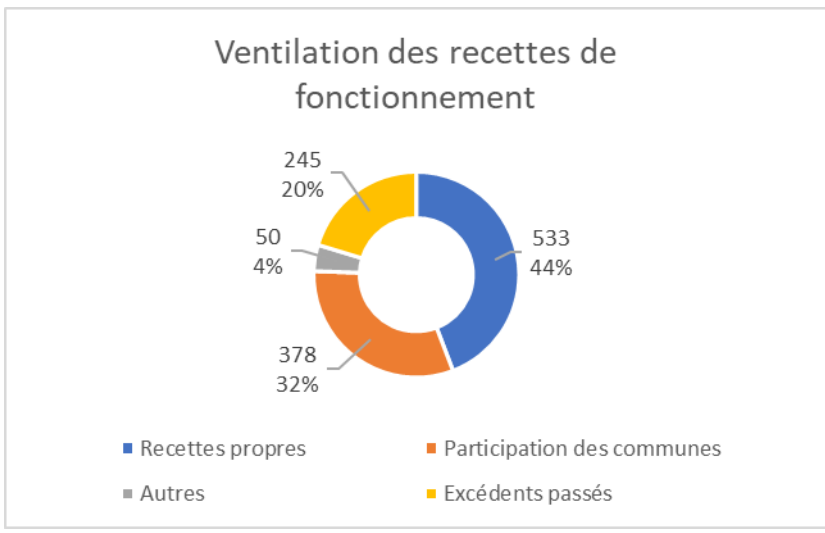
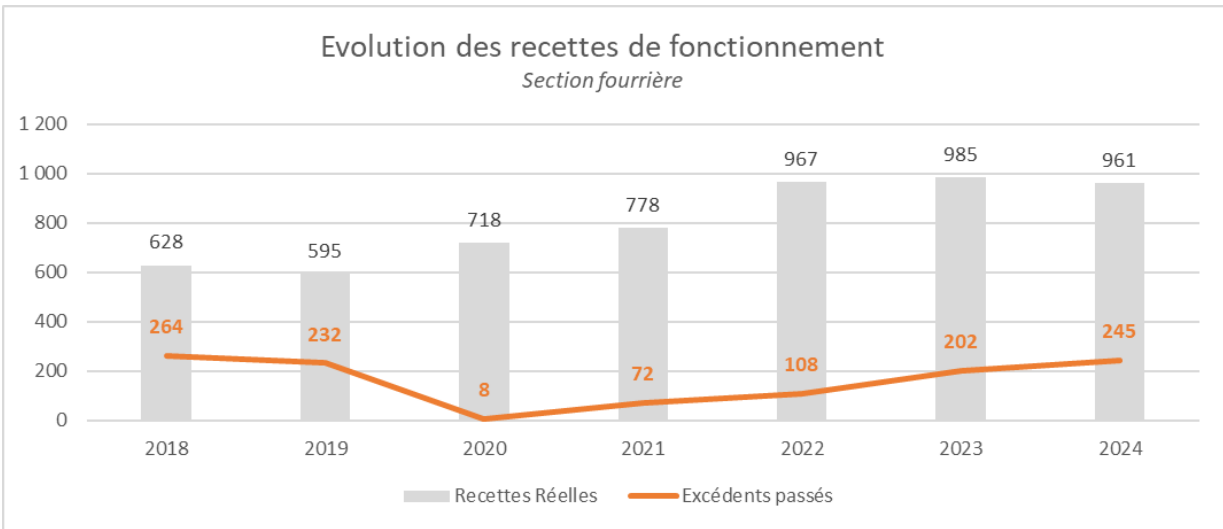
Il s'agit principalement des indemnités aux élus (27 k€), de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) (22.5 k€), (3 k€) de frais informatique (licences et nom de domaine) et (10 k€) pour les régulations des recettes à rattacher, qui étaient dans la M14 en charges exceptionnelles.

A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (4 k€), (+3 k€) vs 2023 pour couvrir les intérêts du nouvel emprunt, et les amortissements pour (47 k€), (+11 k€) vs 2023.

Accusé de réception en préfecture
K282478500520240319001-300
Date de télétransmission: 19/03/2024
Date de réception en préfecture: 19/03/2024

2) Les recettes de fonctionnement

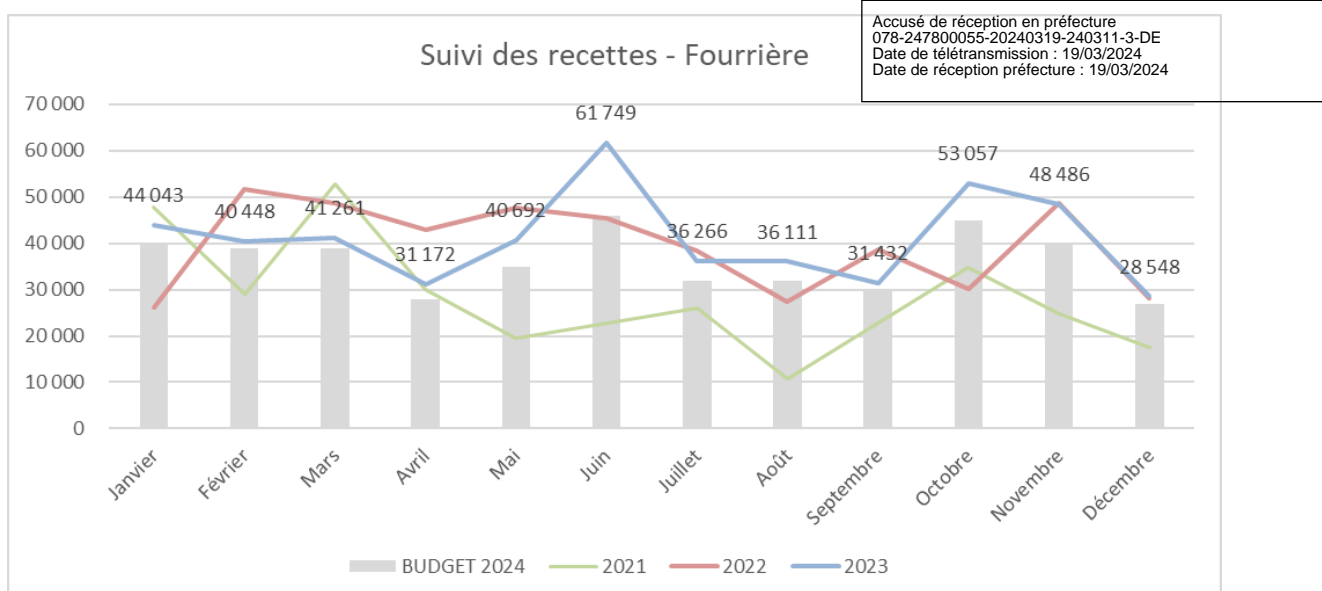
Après l'épuisement de ses excédents en 2020, le syndicat a pu réamorcer la constitution d'un fonds de roulement grâce à des recettes exceptionnelles en 2021.



a) *Recettes du service - chapitre 75*

Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de +44 k€ vs Budget 2023 et en légère baisse (-10 k€) vs CA 2023 pour un total de 533 k€.

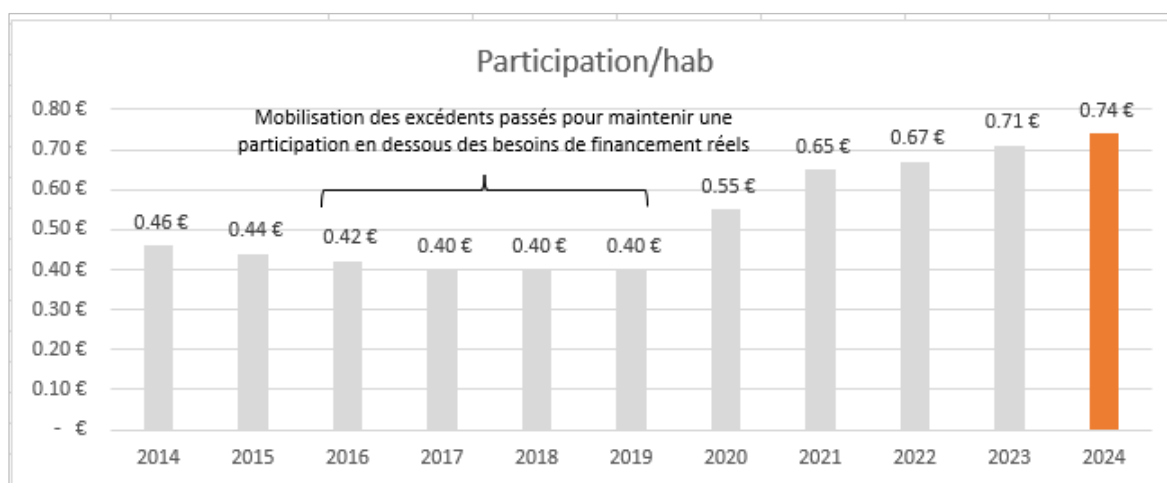
La fiabilisation des prévisions est complexe, aucun grand modèle ne se dégage d'une année sur l'autre pour modéliser les recettes futures.



b) Les participations des communes - chapitres 73 et 74

Il est proposé en 2024 de suivre l'évolution des bases cadastrales et d'augmenter la participation des communes de +3.9% pour un taux par habitant de 0,74 €, soit une hausse de +0,03 €. En cumul, l'impact serait de +21 k€ sur les participations de l'ensemble des communes.

Les participations représentent un tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.



Le coût réel 2024 par habitant net des recettes propres est de 1,22 € (+0.04 € vs 2023), une partie des charges étant financées par la reprise des excédents passés.

Nombre habitants	510 771
Coût	1 207 021 €
Recettes propres	582 000 €
Coût net	625 021 €
<i>Coût par habitant</i>	<i>1.22 €</i>

c) Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (49 k€)

Il s'agit des recettes relatives au remboursement de la refacturation du chargé d'opérations aux autres syndicats membres d'Unilys (9 k€). Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (40 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

B. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) *Les immobilisations*

Les besoins en investissement sont estimés à 221 k€.

Il s'agit principalement de travaux pour les quartiers des animaux :

- Divers petits achats (9 k€), dont (4.5 k€) de cartes extension pour les 11 caméras thermiques et de remplacements de potelets (2.8 k€) ;
- Résine et reprise des box et couloirs (97 k€) ;
- Remplacement du revêtement intérieur par du carrelage (60 k€) ;
- Poses d'ombrages pour les box extérieurs (26 k€) ;
- Fermeture de 4 box pour les chiens sauteurs (5 k€) ;
- Révisions des guillotines (8 k€) ;
- Divers travaux et aléas (16 k€).

Des RAR pour 132 k€ seront inscrits au moment de la reprise des résultats.

b) *Les autres dépenses*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (22 k€), soit (+9 k€) vs 2023 pour financer le nouvel emprunt, et le reversement à la ville de Poissy du FCTVA perçu pour le compte des travaux de la fourrière (179 k€).

Des RAR de 490 k€ seront inscrits pour le reversement du FCTVA à Poissy.

2) Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements (47 k€), de la vente du chariot thermique (5 k€), et de la perception du complément du FCTVA (306 k€).

Des RAR de 46 k€ seront inscrits pour le FCTVA.

L'excédent passé est estimé à 640 k€ et sera mobilisé pour financer le reversement du FCTVA à Poissy estimé à 669 k€.

IV. Section « Vignes »

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

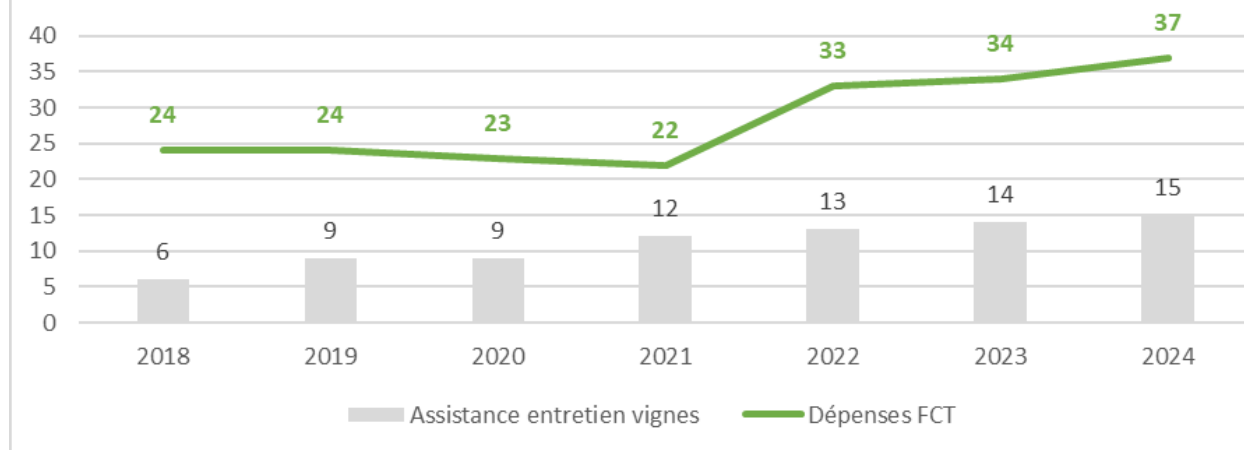
Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 sont estimées à 37 k€, auxquelles s'ajoutent 12 k€ de virement de section, en hausse de (+3 k€) vs Budget 2023 hors écriture d'équilibre.

Les dépenses comprennent :

- les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (15 k€) qui pèsent pour 41% du total des dépenses de la section, (+1 k€) vs 2023 ;
- des frais complémentaires d'entretien (4 k€) (traitements, désherbage), (-3 k€) vs 2023 ;
- des frais divers comme l'achat de fournitures, les assurances (6 k€) ;
- la Quote-Part Unilys (8 k€), stable vs 2023 ;
- les indemnités des élus (1 k€), stable vs 2023 ;
- le remboursement des intérêts du nouvel emprunt contracté fin 2023 (2 k€) ;
- les amortissements (2 k€), (+1 k€) vs 2023.

Evolution des dépenses Section Vignes

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20240319-240311-3-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024



2) Les recettes de fonctionnement

La participation des communes est un point à arbitrer lors de ce débat d'orientation budgétaire.

L'excédent de fonctionnement cumulé repris de l'année passée est estimé à 6 k€.

La participation des communes en 2023 était de 27 k€.

Soit un total en recettes de fonctionnement sans augmentation de la participation des communes à 33 k€.

Pour financer sa section d'investissement avec notamment le remboursement du nouvel emprunt (+4 k€), les RAR (+9 k€) et les travaux de palissage (+10 k€), la section a un besoin de financement de (+16 k€).

	ROB 2024		ROB 2024
Dépenses réelles	35	Participation	27
Amortissements	2	Excédents	6
Dépenses FCT	37	Recettes FCT	33
GER	10	Affectation résultat	4
Capital	4	Amortissements	2
RAR 2023	9	Excédents	5
Dépenses INVST	23	Recettes FCT	11
TOTAL Dépenses	60	TOTAL Recettes	44
Besoin net de financement = 60 k€ - 44 k€ = 16 k€			

Cela implique une hausse des participations de +8 k€ par commune, soit de +160% vs 2023 pour atteindre un total de 43.3 k€.

B. La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'un emprunt contracté fin 2023 pour (4 k€), des RAR 2023 pour (9 k€) et de la MOE des travaux de palissage pour (10 k€) pour un total de 23 k€.

2) Les recettes d'investissement

L'investissement sera financé via les amortissements (2 k€), un excédent passé (5 k€), de l'affectation des résultats passés pour (4 k€) et d'un virement de la section de fonctionnement pour (12 k€).

En 2023, un emprunt de 50 k€ a permis de financer la réhabilitation et le désenclavement du chemin d'accès aux vignes pour 68 k€.

Accusé de réception en préfecture
07/04/2024 à 13h03
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

V. Section « Centre de secours »

1) Les dépenses de fonctionnement

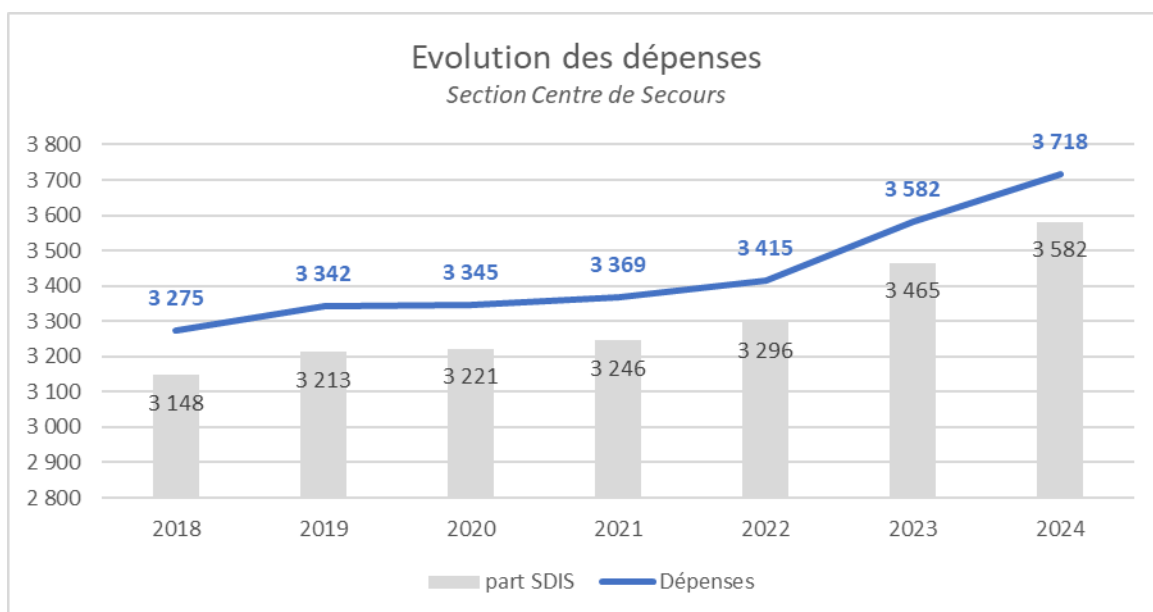
Les dépenses de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 3 718 k€.

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 582 k€ pour l'exercice 2024, en hausse de **+116 k€ (+3.4%)** vs 2023. La participation est calculée sur la base de l'évolution d'un indice INSEE qui est fortement impacté par l'inflation depuis 3 ans.

Elle représente 96% des dépenses de la section. Unilys ne pilote pas les montants à inscrire, et reçoit un courrier au cours du dernier trimestre de l'année n-1 donnant le montant de contribution décidé pour l'année suivante.

- Le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers : le montant estimé pour 2024 est de 64 k€.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 50 k€ pour la masse salariale et 13 k€ pour les charges générales.
- Les indemnités des élus (9 k€).



En 2023, la section était déficitaire, les montants estimés pour le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers se sont révélés inférieurs au réel appelé.

Faute d'excédents passés et de contribution par habitant suffisantes, le syndicat a dû puiser dans les autres sections pour équilibrer cette section qui était à fin 2023 déficitaire de (-24 k€).

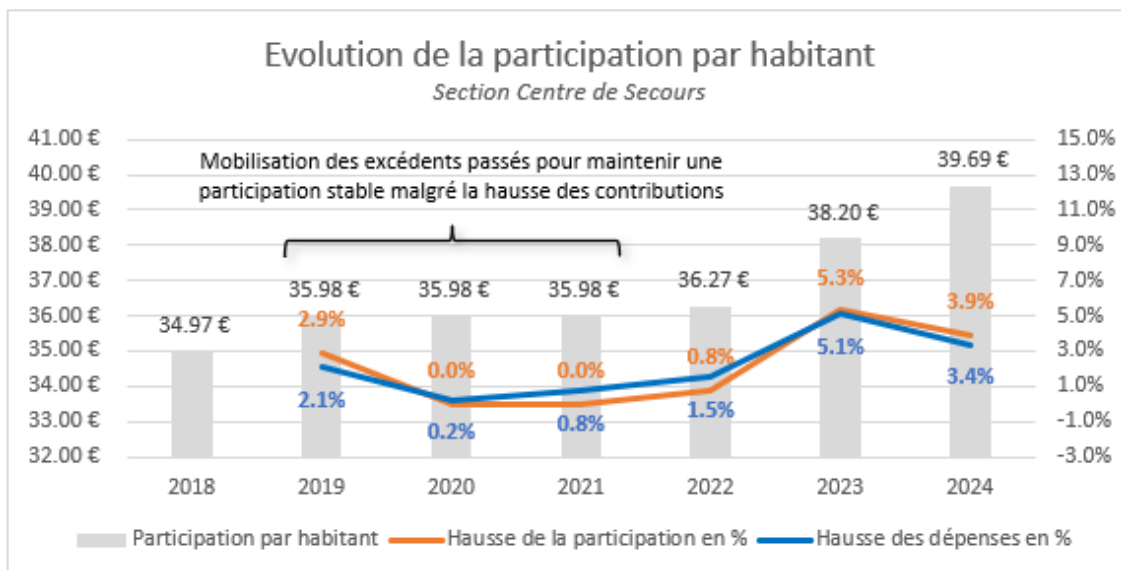
2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Cette section est financée uniquement par les participations des communes membres, les excédents passés sont épuisés depuis 2022.

La participation des communes est calculée au plus juste des besoins pour une section à l'équilibre.

Il est proposé d'augmenter le montant de la participation des communes de **+1,49 €** pour le fixer à 39.69 € par habitant soit une hausse de +3.9%. Cette hausse est proche de la hausse subie sur la contribution au SDIS, le SIVOM faisant office de « boîte aux lettres » sur cette section.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-05612
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de récépissé : 19/03/2024



VI. Section « CSAPA »

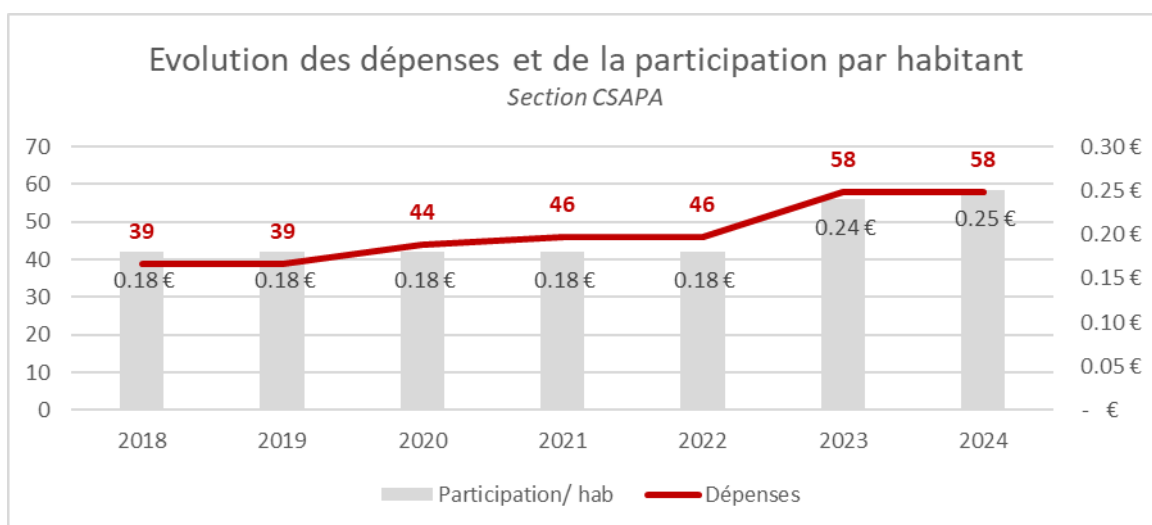
La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Depuis 2022 et l'épuisement des excédents passés qui permettaient d'absorber la hausse des charges, la section est déficitaire.

La contribution des communes est votée au plus juste pour que la section soit à l'équilibre, mais les prévisions se sont avérées en dessous des charges appelées.

Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 48 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys et les indemnités des élus est d'environ 11 k€.

Le syndicat doit augmenter en 2024 la participation des communes afin d'équilibrer la section : hausse de **+0.01 €**, soit un total de 0.25 €/hab (+4%).



Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

SIVOM - ROB 2024

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 40 communes, le SIVOM Maisons-Mesnil composé de deux communes et la Communauté de Communes de Gally-Mauldre composée de trois communes.

a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. Elle a déménagé en novembre 2021 afin de permettre la construction du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain. La capacité d'accueil de cette dernière est de 19 box pour chiens et de 18 cages à chats pour la partie animale, et de 206 emplacements véhicules légers, 15 caravanes et 5 poids lourds pour la partie véhicule. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que :

- le financement du 13eme mois des sapeurs-pompiers du SDIS des Yvelines
- la collecte de la participation au SDIS de 7 communes membres et 1 Communauté de communes membre (pour les communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-nom-la-Bretèche, adhérentes au SIVOM).

c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. 15 communes et un SIVOM adhèrent à la section CSAPA.

d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain et sur le rond-point de Fourqueux est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m². Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Gestion des Vignes

SIVOM - ROB 2024
Annexe N° 2
ETAT DE LA DETTE 2024-2028

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques									Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	14 140,14	3 579,11	-	-	-
MON546101EUR	LT	BANQUE POSTALE	10	05/12/2023	29/12/2023	01/04/2024	150 000,00	F	-	4,28%	138 750,00	123 750,00	108 750,00	93 750,00	78 750,00
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							320 000,00				152 890,14	127 329,11	108 750,00	93 750,00	78 750,00
Total général		TOTAL					320 000,00				152 890,14	127 329,11	108 750,00	93 750,00	78 750,00